

4.3 Protection sociale

En 2020, le système de **protection sociale** joue un rôle majeur pour contenir les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire pour les ménages. Les prestations versées augmentent de 6,9 % ► **figure 1**.

À partir de mars 2020, l'activité économique est considérablement affectée par les mesures sanitaires mises en œuvre pour contenir la progression de l'épidémie de Covid-19. Le recours au chômage partiel est massif, il concerne jusqu'à 8,4 millions de bénéficiaires en avril 2020. Ce dispositif, versé par l'État et l'Unédic, limite les pertes d'emplois et stabilise les ressources des ménages. La progression spectaculaire en 2020 des prestations liées à l'emploi (+ 61,2 %) est aussi portée par la forte hausse des allocations chômage. Les dépenses de santé augmentent (+ 4,6 %), notamment à l'hôpital public, en raison des surcoûts engendrés par la crise (masques pour les soignants, intensification des soins des patients ayant la Covid-19, etc.). En ville, les consultations de médecins baissent nettement mais sont compensées par la forte hausse des actes de laboratoire (dépistages). Par ailleurs, du fait des arrêts maladie et des arrêts de travail dérogatoires des personnes vulnérables, les versements d'indemnités journalières augmentent. Outre les prestations, la Sécurité sociale verse en 2020 des compensations aux professionnels libéraux et aux cliniques privées, notamment pour faire face à leurs pertes de recettes et soutenir le système de santé dans son ensemble.

En 2020, les prestations versées au titre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent également nettement (+ 13,2 %). Deux aides exceptionnelles de solidarité, de 150 euros, plus 100 euros par enfant, sont versées aux foyers les plus modestes en mai et en novembre 2020 pour faire face aux effets de la crise sanitaire, ce qui représente 2,0 milliards d'euros (Md€). Les prestations de revenu de solidarité active augmentent de 6,3 % en 2020 en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires (+ 5,7 %) ► **figure 2**.

Les montants de prime d'activité versés augmentent également en 2020.

L'allocation de rentrée scolaire destinée aux familles est majorée de 100 euros à l'été 2020. Les parents ayant gardé leurs enfants pendant les confinements bénéficient de maintien de salaires *via* le dispositif de chômage partiel dont une partie a été comptabilisée dans les prestations liées à la famille. Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance augmentent également, du fait du maintien exceptionnel des jeunes majeurs dans le dispositif durant la crise. La baisse de l'activité d'accueil des jeunes enfants (crèches, assistantes maternelles) pendant les confinements limite en revanche à 3,0 % la hausse totale des prestations familiales. Enfin, les droits aux aides au logement des ménages les plus en difficulté sont maintenus automatiquement pendant la crise. Cette mesure limite la baisse des prestations logement : - 0,3 % en 2020, après - 3,6 % en évolution moyenne annuelle entre 2017 et 2019. Moins sensibles aux effets conjoncturels, les pensions (de retraites pour l'essentiel) continuent de progresser en 2020 (+ 2,0 %), à un rythme proche de la tendance observée depuis 2015.

Les dépenses de protection sociale augmentent de 7,7 % en 2020. L'effet de la baisse de l'activité économique sur les principales sources de financement du système de protection sociale (cotisations et contributions sociales) est compensé par la forte hausse des contributions publiques (+ 20,6 %). Ainsi, les ressources de la protection sociale sont stables en 2020 (- 0,1 %), ► **figure 3**. En effet, une large partie des dépenses directement causées par la crise (notamment le dispositif étendu de chômage partiel) est financée par l'État. Au total, la crise sanitaire dégrade fortement le solde de la protection sociale, à - 49 Md€ en 2020 (821 Md€ de ressources, contre 871 Md€ de dépenses, hors ajustement comptable) après + 13 Md€ en 2019. Le déficit record de 2020 ne reflète toutefois qu'en partie l'ampleur du choc absorbé par l'ensemble des administrations publiques, dont le déficit total s'élève à 206 Md€ en 2020. ●

► Définition

Protection sociale : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

La protection sociale en France et en Europe en 2020 - Résultats des comptes de la protection sociale, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2021.

► 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2020 (en %)	Répartition des prestations en 2020 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2020 (en points)
	2017	2018	2019	2020			
Veillesse-survie	331,3	339,6	346,6	353,5	2,0	43	0,9
Santé	255,6	261,0	267,4	279,7	4,6	34	1,6
Maladie	208,7	213,1	218,2	229,2	5,0	28	1,4
Invalidité et accidents du travail	47,0	47,9	49,2	50,5	2,6	6	0,2
Famille	54,8	55,3	55,6	57,3	3,0	7	0,2
Emploi	44,7	44,7	46,2	74,4	61,2	9	3,7
Pauvreté-exclusion sociale	23,0	24,2	28,7	32,5	13,2	4	0,5
Logement	18,2	17,2	16,9	16,8	-0,3	2	0,0
Ensemble des prestations	727,6	741,9	761,4	814,3	6,9	100	6,9
Autres dépenses ¹	46,9	48,7	47,7	57,3	20,0	-	-
Ensemble des dépenses	774,6	790,6	809,1	871,6	7,7	-	-

¹ Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Note : les données pour l'année 2020 sont semi-définitives.

Lecture : en 2020, les prestations sociales liées au risque veillesse-survie s'élèvent à 353,5 milliards d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport à 2019.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

► 2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

	Effectifs au 31 décembre (en milliers)				Évolution (en %)	
	2017	2018	2019	2020	2019	2020
Retraite de droit direct	16 252	16 496	16 712	16 907	1,3	1,2
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et allocation supplémentaire veillesse (ASV) ¹	550	568	601	635	5,9	5,6
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1 129	1 172	1 192	1 224	1,7	2,7
Allocations familiales (AF)	5 063	5 108	5 101	5 091	-0,1	-0,2
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 113	3 154	3 135	3 132	-0,6	-0,1
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 081	2 145	2 087	2 008	-2,7	-3,8
Revenu de solidarité active (RSA)	1 849	1 894	1 903	2 012	0,5	5,7
Prime d'activité	2 740	3 044	4 348	4 421	42,8	1,7
Aide exceptionnelle de solidarité (mai 2020)	-	-	-	4 407	-	-
Aide exceptionnelle de solidarité (novembre 2020)	-	-	-	4 424	-	-
Chômage indemnisé hors formation ²	3 144	3 112	3 068	3 261	-1,4	6,3
Aides au logement ³	6 517	6 360	6 269	6 303	-1,4	0,5

¹ En 2007, l'Aspa s'est substituée pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

² Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

³ Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) et allocation de logement familiale (ALF).

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droit direct et les bénéficiaires de l'AAH (en nombre d'individus).

Lecture : au 31 décembre 2020, 16 907 000 personnes bénéficient d'une retraite de droit direct, soit une hausse de 1,2 % sur un an.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi ; Dares.

► 3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2020 (en %)	Répartition en 2020 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2020 (en points)
	2017	2018	2019	2020			
Cotisations sociales	474,7	470,2	453,6	437,2	-3,6	53	-2,0
Effectives	417,9	412,4	395,3	378,8	-4,2	46	-2,0
Imputées ¹	56,7	57,8	58,4	58,4	0,1	7	0,0
Impôts et taxes affectés, dont :	189,0	210,6	243,3	244,8	0,6	30	0,2
<i>contribution sociale généralisée</i>	99,4	125,3	126,5	123,6	-2,3	15	-0,4
<i>taxe sur la valeur ajoutée</i>	11,4	9,1	46,1	45,3	-1,8	6	-0,1
Contributions publiques²	96,5	99,5	105,8	127,6	20,6	16	2,6
Autres ressources	19,6	20,2	19,8	12,1	-38,9	2	-0,9
Ensemble des ressources	779,7	800,5	822,7	821,8	-0,1	100	-0,1

¹ Prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui ne sont pas financées entièrement par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés (par exemple les pensions versées aux anciens fonctionnaires).

² Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Note : les données pour l'année 2020 sont semi-définitives.

Lecture : en 2020, les cotisations sociales (effectives et imputées) s'élèvent à 437,2 milliards d'euros, soit 53 % de l'ensemble des ressources.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.